

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 30 mars 2012

L'an deux mille douze et le trente mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.

Date de convocation : le 23 mars 2012.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 13
votants : 13*

Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

**Présents : M. MAURIN – CHAUSSIGNAND – TESTON – CROZIER –
AUZAS – HILAIRE – JOLLIVET – VOLLE – VERNET – CORNET –
BEUGNET – SALA – FIALON.**

Absents : DELAUZUN

Excusé : BOUZZA

Mme SALA a été élue secrétaire.

Objet : Cession des terrains A 1962 et A 1963 le Buis d'APS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 07 juillet 2004, portant sur l'accord de principe de déclassement d'une partie de la place du Buis d'APS et de l'impasse de l'Oustaou, et chargeant le Maire de réaliser l'enquête publique nécessaire.

Il informe le Conseil Municipal que s'agissant de la place du Buis d'APS, le terrain en question ne figure pas dans le tableau de classement des chemins, rues et places publiques de 1987 qui était en vigueur en 2004.

A fortiori il ne figure pas dans le domaine public de la commune sur le tableau de classement de la voirie communale révisé en 2010 après enquête public.

.../...

Ce morceau de terrain fait donc partie du domaine privé de la commune qui peut donc le céder.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de procéder à la vente des parcelles A 1962 et A 1963 sises au Buis d'APS.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

-Décide de vendre la parcelle A 1962 sise le Buis d'APS d'une contenance de 33 m² à Monsieur VIGOUROUX Patrick et Madame VALENTIN Mathilde domiciliés le Buis d'APS, au prix de 1.00 € le m².

-Décide de vendre la parcelle A 1963 sise le Buis d'APS d'une contenance de 4 m² à la Société SMD domiciliée le Buis d'APS au prix de 1.00 € le m².

-Charge son Maire de signer les actes notariés nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 30 mars 2012.

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 02 avril 2012
LE MAIRE
Pierre MAURIN.

.../...